

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

En exercice	27
Présents	26
Votants	17
Quorum	14

L'an deux mille vingt trois

Le : 10 juillet

Le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ROMAIN-LE-PUY**

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de **M. Christian SOULIER, 1^{er} adjoint au Maire, en raison de l'absence de Mme Annick BRUNEL, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2023

PRESENTS : Christian SOULIER, Annie OSTARD, Gérard DI FRUSCIA, Maryse RODRIGUEZ, Pierre MARCOUX, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Cyril RONZE, Françoise BUSALLI, Marine TOINON, Charlélie ARNAUD, Robert CHAPOT, André GACHET, Martine MEILLIER, Marie-Laure JACQUEMOND, Michel VALERY, Marjorie COMBE.

ABSENTS : Annick BRUNEL, Jean-Paul FERRE, Cyrille GENEVRIER, Alain MAISSE, Nathalie FERNANDEZ, Angelo MANIERI, Sébastien OLIVIER, Sébastien DE ARAUJO.

POUVOIRS : Annick BRUNEL à Maryse RODRIGUEZ, Cyrille GENEVRIER à Françoise BUSALLI, Jean-Paul FERRE à Christian SOULIER, Alain MAISSE à Gérard DI FRUSCIA, Nathalie FERNANDEZ à Guylaine FAYOLLE, Sébastien OLIVIER à Christine FELIX, Sébastien DE ARAUJO à Marjorie COMBE.

SECRETAIRE : Marine TOINON.

Délibération n°2023_07_05

OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2023 - ATTRIBUTION.

Vu l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2311-7 du Code général des collectivités territoriales clarifiant les règles de versement des subventions par les communes et précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget,

Considérant l'examen des demandes de subvention présentées par les associations,

Considérant que les activités conduites par l'association est d'intérêt communal,

Considérant la présence au sein du conseil municipal de membres de bureaux d'associations qui sont : M. Pierre Marcoux (basket), Mme Maryse Rodriguez (Amandiers), Mme Yvette Vernière (Comité des fêtes),

M. Jean-Paul Ferré (Billard), M. Robert Chapot (Jumelage), Mme Martine Meillier (Tennis)

Considérant qu'il a été décidé à l'unanimité (M. André Gachet n'ayant pas pris part au vote) de voter la délibération globale d'attribution de subventions aux associations en considérant que les personnes ci-dessus relevées ne prennent pas part au vote .

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité (15 voix pour et 2 abstentions, M. Pierre Marcoux, Mme Maryse Rodriguez, Mme Yvette Vernière, M. Jean-Paul Ferré, M. Robert Chapot, Mme Martine Meillier, Mme Marjorie Combe, M. Sébastien De Araujo, M. André Gachet ne prenant pas part au vote) :

- **approuve le versement des subventions de fonctionnement et exceptionnelles suivant document annexé à la présente délibération,**
- **dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023, section de fonctionnement, chapitre 65, article 6574,**
- **autorise le maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives au versement de ces subventions pour un montant global de 35 835 euros.**

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 11 juillet 2023
Pour le le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint,
Christian SOULIER

La Secrétaire de séance,
Marine TOINON



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le :

